



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 97983

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le taux définitif de classement des infractions pour défaut d'élucidation en 2009.

Texte de la réponse

En 2009, 2 683 385 affaires ont été classées sans suite pour défaut d'élucidation (auteur inconnu), ce qui représente 84,4 % des affaires non poursuivables. Ces données sont issues des cadres du parquet (source statistique qui enregistre l'activité des parquets : affaires reçues, affaires traitées, orientations pénales...).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97983

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 406

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9182